Crédit Léo-Paul Ridet

Les temporalités de la privation de liberté

8e colloque jeunes chercheurs et jeunes chercheuses sur la privation de liberté

PROGRAMME

Mercredi 11 mars et jeudi 12 mars 2026

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, salle 6

LE COLLOQUE JEUNES CHERCHEURS SUR LA PRIVATION DE LIBERTÉ

Le colloque *Jeunes chercheurs et jeunes chercheuses sur la privation de liberté* est organisé tous les deux ans par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne depuis 2016. Cette manifestation scientifique, qui existe depuis 2012, a pris appui sur le séminaire mensuel de recherche *Enfermements, Justice et Libertés dans les sociétés contemporaines*, animé par Pierre V. Tournier entre 2007 et 2015.

Ce colloque offre l'opportunité à des étudiant-e-s en master 2, doctorant-e-s ou jeunes docteur-e-s ainsi qu'à de jeunes professionnel-le-s de présenter leurs travaux de recherche devant un public composé de leurs pair-e-s et de leurs ainé-e-s. Défini par le champ de recherche de la privation de liberté, ce colloque est **ouvert à toutes les disciplines scientifiques**, et notamment : anthropologie, architecture, démographie, droit, économie, ethnologie, géographie, histoire, médecine, philosophie, sciences de l'éducation, sciences de l'information et de la communication, médecine, psychiatrie, psychologie, science politique et sociologie.

Le **champ du colloque** correspond à la compétence du Contrôleur général des lieux de privation de liberté (CGLPL) qui s'étend à diverses institutions et espaces : les locaux de garde à vue de la police et de la gendarmerie, les cellules de dégrisement, les cellules de retenue des douanes, les dépôts des palais de justice, les centres éducatifs fermés (CEF), les établissements pénitentiaires, les lieux destinés à la prise en charge médicale des personnes privées de liberté, et en particulier les unités psychiatriques des centres hospitaliers (hospitalisation sans consentement), l'infirmerie psychiatrique de la préfecture de police de Paris, le centre socio-médico-judiciaire de sûreté (Fresnes), les centres et locaux de rétention administrative, les zones d'attente des ports, aéroports et gares.
Toutes les approches, classiques ou nouvelles, contemporaines ou plus anciennes, sont concernées. Les communications peuvent être centrées sur des questions théoriques et/ou méthodologiques et peuvent porter sur la France et/ou sur un autre pays.

Le colloque est gratuit et ouvert à toutes et à tous (étudiant-e-s, enseignant-e-s-chercheur-e-s, chercheur-euse-s, acteurs et actrices de la sécurité, de la justice et du soin, élu-e-s, militant-e-s syndicaux, associatifs et politiques, etc.).
Cette **8e édition** est organisée conjointement par l'Institut des sciences juridique et philosophique de la Sorbonne (ISJPS) et l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne (IRJS) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le Centre Droit Éthique et Procédures (CDEP) de l'Université d'Artois.

LES TEMPORALITÉS DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ

La privation de liberté affecte profondément la perception et l'expérience du temps. Quelles sont les temporalités spécifiques des lieux et des processus d'enfermement, de la prison à l'hôpital psychiatrique en passant par la cellule de garde à vue ou le centre de rétention administrative ?

Globalement, le temps est perçu comme plus lent dans les lieux de privation de liberté où le manque d'activités et l'ennui règnent. Le manque de stimuli, et son impact sur la perception du temps, s'amplifie à mesure que l'espace et les interactions sociales se réduisent : de l'unité d'hospitalisation à la chambre d'isolement, de la cellule individuelle à la cellule double ou triple ou encore à la cellule disciplinaire. S'y conjuguent la répétition de journées identiques et surtout l'absence complète de maîtrise de leur propre emploi du temps par les personnes privées de liberté, qu'il s'agisse des horaires des repas, des fermetures de portes, des sorties, des rendez-vous avec des médecins ou autres intervenants, des visites, de l'accès au téléphone, etc. Cette situation de totale dépendance à l'égard de l'institution peut aggraver le décalage perçu avec la vie qui continue à l'extérieur de manière plus rapide, plus active, plus vivante, au risque d'une rupture avec la société libre.

À l'inverse, le temps peut sembler particulièrement rapide lors d'une visite ou d'une communication téléphonique avec des proches, d'un temps d'activités sportives ou culturelles. C'est possiblement le cas également durant le parcours entre une arrestation, un passage en garde à vue, une audience de comparution immédiate ou de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et l'arrivée en détention. Le temps de ces procédures de jugement, conçues pour être rapides justement, et reconnues pour être pourvoyeuses de peines privatives de liberté fermes, qui elles, de plus en plus longues, obéissent à un rythme lent.

Par ailleurs, les impacts psychologiques générés par la privation de liberté (stress, anxiété, dépression, décompensation, aggravation des troubles psychiatriques préexistants notamment) peuvent aggraver l'altération de la perception du temps. L'enjeu du temps qui passe, au-delà du sens de la privation de liberté déjà abordé dans une édition précédente, renvoie ainsi à une multitude de questions transversales et invitent à des recherches croisées en droit, en philosophie, en sociologie, en psychologie, entre autres. Ainsi ce *8e colloque des jeunes chercheur.e.s sur la privation de liberté* invite-t-il à investir la thématique des temporalités de la manière la plus large et la plus ouverte possible.

MERCREDI 11 MARS

13h30 Ouverture du colloque par le Comité d'organisation

13h40 Allocution d'ouverture

Première partie

L'observation des temporalités

13h45 Table 1. Le temps compté : la durée de la privation de liberté

Présidence : Nicolas Neyfeld et Anne Simon

13h55 De la peine de prison à perpétuité avec période de sûreté incompressible (*ergastolo ostativo*) en Italie : généalogie et micro-ethnographie d'une pratique pénale problématique
Tom Brumelot, *Doctorant en philosophie et en droit public à l'Université de Montpellier et à l'Université de Padoue*

14h05 La prise en compte de la durée de privation de liberté étrangère dans le cadre des procédures de remise transfrontière
Paul Bergman, *Doctorant en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne*

Discussion

14h45 Les peines de réclusion criminelle à perpétuité incompressible : regards croisés sur la jurisprudence de la CEDH et de la CADHP
Gnenekpohoro Jean-Marie Silué, *Doctorant en droit public à l'Université Panthéon-Assas*

15h05 L'apparente retenue du juge administratif dans le contrôle des mesures de placement à l'isolement d'office d'un détenu : vers une durée illimitée ?
Balthazard Durand-Jamis, *Docteur en droit en public de l'Université Paris Nanterre (CTAD-CREDOF)*

Discussion

Pause

MERCREDI 11 MARS

16h Table 2. Le temps organisé : la période de la privation de liberté

Présidence : Alexandre Bouquet et Corentin Durand

16h10 Une limite aux fonctions de la privation de liberté : l'encadrement normatif du temps
Paul Ardré, *Doctorant en droit public à l'Université Toulouse-Capitole*

16h30 La prison, le temps du soin ? L'incarcération comme bifurcation dans les parcours de santé des personnes détenues issues des minorités de genre
Mati Bombardier, *Doctorante en sociologie à l'Université de Bordeaux*

Discussion

17h10 Les temporalités du placement en centre éducatif renforcé : articulations entre cadres institutionnels, pratiques professionnelles et expériences juvéniles
Ilona Cler, *Doctorante en sociologie à l'Université de Lille*

17h30 Faire sa peine en structure d'accompagnement vers la sortie : bien attendre pour sortir vite ?
Hatem Talledec-Ramdani, *Doctorant à l'École des hautes études en sciences sociales*

Discussion

18h10 Libres propos sur les temporalités de la privation de liberté
Jean-Marie Delarue, Conseiller d'État, premier Contrôleur général des lieux de privation de liberté

18h45 Clôture de la journée

JEUDI 12 MARS

9h Accueil des participants

Deuxième partie

L'exploration des temporalités

9h 30 Table 1. Le temps vécu : des expériences induites par les temporalités

Présidence : Xavier Rousseaux et Benjamin Lévy

9h40 Mourir de nostalgie en prison : les captifs algériens déportés en France et le temps incertain de l'internement jusqu'à nouvel ordre pendant la guerre de conquête (1830-1848)
Anna Damon, *Doctorante en histoire à Aix-Marseille Université*

10h La prison à contre-temps : depuis la prison, par-delà la prison, un dialogue au présent avec la mémoire de paroles résistantes
Laeticia Stifani, *Doctorante en philosophie à l'Université Paris-Cité*

Discussion

10h45 Effets de l'enfermement et des mesures de justice sur le corps de femmes et d'hommes
Appoline Carne, *Docteure en psychanalyse et psychopathologie de l'Université Paris-Cité*

11h05 « 90 jours… ou peut-être moins » : temporalités disloquées et psychopathologies en centre de rétention administrative
Amira Yahiaoui, *Doctorante en psychologie à l'Université Paris-Cité*

11h25 Le temps captif : rétention, protention et narration sous l'épreuve de l'enfermement
Mathieu Garcia, *Maître de conférences en psychologie à Paris Cergy Université et Doctorant en philosophie à Sorbonne Université*

Discussion

12h15 Déjeuner libre

JEUDI 12 MARS

14h Table 2. Le temps subi : des pratiques contraintes par les temporalités

Présidence : Anne Jennequin et Camille Lancelevée

14h10 L'individualisation en comparution immédiate : le temps court et ses conséquences en matière d'incarcération
Mattéo Giouse, *Doctorant en sociologie à l'Université Lyon 2*

14h30 La portée des recours relatifs aux actes de l'administration pénitentiaire à l'aune de leur temporalité
Yanis Boubeker, *Doctorant en droit public à l'Université lumière Lyon 2*

14h50 Penser le soin à l'épreuve des temporalités carcérales
Julie Agnaou, *Doctorante en philosophie à Sorbonne Université*

Discussion

Pause

15h20 L'écoulement du temps et l'encampement. Analyse de droit international
Fanta Dembélé, *Doctorante en droit public à l'Université Panthéon-Assas*

15h40 Le temps « en excès » dans la rétention administrative : dimensions juridiques, sociales et psychologiques de la prolongation exceptionnelle à la lumière de la loi n° 2025-796 du 11 août 2025
Béatrice Bella, *Doctorante en droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'Université de Milan*

Discussion

16h20 Conclusions
Adrien Maret, *Docteur en sciences politiques (CESDIP, UVSQ - Paris Saclay) et post-doctorant au Centre d'étude de l'emploi et du travail (CEET) CNAM*

16h45 Clôture du colloque

Comité d'organisation

Isabelle Fouchard
Francis Habouzit
Benjamin Lévy
Anne Simon

Comité scientifique

Alexandre Bouquet
Pascal Décarpes
Corentin Durand
Anne Jennequin
Éric Kania
Camille Lancelevée
Nicolas Nayfeld
Franck Ollivon
Xavier Rousseaux
Estelle Royer